

Grève juin-juillet 2018 (rapport du 10-07-2018)

La grève a démarré à la prison de Saint-Gilles le 19/06/2018. Depuis le 26/06/2018, une grève par région a lieu, chaque région ayant un jour de grève « officiel ». Cela étant, il semble que les agents soient libres d'également faire grève les autres jours de la semaine.

Le nombre d'agents présents varie de jour en jour et même de pause en pause. Le week-end, ils sont davantage présents.

En fonction du nombre d'agents présents, les douches, préaux, cantines, téléphones, tabac social sont donnés. Il est donc difficile pour la commission d'établir un relevé exhaustif des « services » donnés aux détenus d'autant que ces services ne sont pas donnés à l'ensemble des détenus au même moment. Il n'empêche que si des efforts sont clairement réalisés par la direction et le personnel présent de la prison, cette situation de grève met encore un peu plus à mal les droits des détenus et les conditions de détention déjà extrêmement précaires en temps normal.

Depuis le début de la grève, sauf exception, les transferts vers les audiences ne se font pas. Les activités n'ont également pas lieu. La proclamation des détenus suivants un cursus en prison n'a pas non plus pu se tenir.

En ce qui concerne les visites, celles-ci n'avaient pas eu lieu depuis le début de la grève. Ce dimanche 08/07/2018, elles ont pu avoir lieu.

Lors de la distribution des repas chauds du midi, les tartines du soir et du lendemain matin sont distribuées.

Cette situation de grève est d'autant plus difficile pour les détenus compte tenu de la chaleur actuelle.

Une chose importante pour la prison de St Gilles: le Bourgmestre avait pris un arrêté de fermeture le 19/06/2018. On relève dans la presse que cet arrêté a été justifié par le Bourgmestre de la manière suivante : « *Au vu des conditions sanitaires et de sécurité, le nombre de 850 (nombre maximal de détenus) est déjà trop élevé et la situation s'aggrave car ce nombre n'est pas respecté* " (https://www.rtbf.be/info/regions/detail_prison-de-saint-gilles-charles-picque-interdit-tout-nouveau-detenu?id=9949787).

Cela étant, cet arrêté n'a pas été exécuté par le Bourgmestre. La commission de surveillance a envoyé un mail au Bourgmestre afin de l'interpeller à ce sujet, mais nous n'avons eu aucune réponse.

La commission de surveillance a pu relever la population suivante lors de ses visites à la prison : 870 (19/06), 868 (21/06), 862 (26/06), 853 (1/7), 849 (09/07). Comme elle le fait dans ces rapports (rapport annuel 2017 : https://www.ccsp-ctrg.be/fr/system/files/cds_prison_st_gilles_rapport_fr_2017.pdf), la commission ne peut que déplorer cette population trop élevée.

S'agissant du travail de la commission, cette situation de grève rend extrêmement difficile la communication avec les détenus. En effet, dans la mesure où leurs mouvements sont limités, ils ne peuvent pas nous contacter en déposant un billet de rapport dans nos boîtes aux lettres qui se trouvent dans les ailes. Nous avons donc à l'heure actuelle moins de contacts avec les détenus.

Par ailleurs, alors que nous les rencontrons habituellement dans leur cellule (ce qui permet la confidentialité mais également de visualiser au mieux les conditions de détention), nous ne pouvons leur parler qu'à travers le guichet fermé (petite fenêtre d'environ 15 cm sur 15 cm).

oooooooooooooooooooooooooooo

La Commission de surveillance de la prison de Saint-Gilles